

Violence au sein du couple et ses impacts sur la famille - Concept d'action II du Conseil d'Etat du canton de Fribourg 2025 Procédure de consultation - Questionnaire

Ce questionnaire a pour objectif de faciliter la synthèse des retours en triant ceux-ci par chapitre du concept mis en consultation.

Si la place à disposition n'est pas suffisante, les remarques peuvent faire l'objet d'un document séparé (cf. onglet "annexe") indiquant, en référence, le numéro du chapitre concerné. **Nous vous remercions de nous transmettre ce document via Axioma ou par courriel à l'adresse bef@fr.ch.**

Organisme consulté	Personne de contact	Courriel	Téléphone
AvenirSocial, Association professionnelle suisse du travail social	Emilie Clavel, co-secrétaire	e.clavel@avenirsocial.ch	031 380 83 08
Questions	Chapitre	Commentaires et remarques	
Avez-vous des remarques sur les statistiques de la violence au niveau mondial, en Suisse et dans le canton de Fribourg ?	1	Les violences faites aux filles et aux femmes, ainsi que les violences domestiques, ne diminuent pas : elles augmentent de manière alarmante, en Suisse comme dans le canton de Fribourg. Cette évolution ne traduit pas un changement vers plus d'égalité, mais au contraire une inquiétante montée du masculinisme et des résistances face aux droits des femmes. Il s'agit d'un problème structurel, profondément lié aux rapports de pouvoir et aux inégalités de genre, qui exige une réponse politique ambitieuse. Pour AvenirSocial, la lutte contre ces violences passe aussi par l'éducation : déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge, renforcer la formation des professionnel-le-s et promouvoir une culture du respect et de l'égalité. Les mesures législatives et institutionnelles doivent s'accompagner d'un véritable engagement en faveur de l'égalité, au sein des écoles, des familles, de l'espace public et des institutions publiques.	
Avez-vous des remarques sur le chapitre "Système fribourgeois d'intervention et d'aide en cas de violence au sein du couple" ?	2		
Avez-vous des remarques sur le bilan du premier Concept de 2018 ?	3		
Avez-vous des remarques sur le contexte juridique ?	4	L'absence de loi cantonale sur les violences domestiques constitue une grave lacune qui doit être urgemment palée. Le concept lui-même mentionne que cette loi doit être une priorité, et le Grand Conseil l'a confirmé en juin avec l'adoption d'une motion à ce propos. Il appartient désormais à la DSAS de concrétiser rapidement ce projet afin que cette nouvelle loi entre en vigueur avant la fin de la législature en cours. Chaque mois perdu, ce sont de potentielles victimes supplémentaires qui restent sans protection suffisante.	
Avez-vous des remarques sur la méthodologie du présent projet ?	5		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 1 "Approche commune et coordonnée" ?	6		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 2 "Travail de prévention en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation" ?	7		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 3 "Gestion des menaces" ?	8	Le dispositif actuel a le mérite d'exister, mais le féminicide d'Epagny en a tragiquement montré ses limites. Il est indispensable de tirer les leçons de cet échec. Le concept doit être complété et renforcé sur la base d'une analyse approfondie, en se fondant notamment sur le bilan qu'en tire la police elle-même. Des échanges intercantonaux, par exemple avec la police neuchâteloise à la suite du triple féminicide de Corcelles (le meurtre d'une mère et de ses deux filles), pourraient également être utiles pour améliorer la coordination et prévenir de tels drames.	
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 4 "Moyens techniques" ?	9		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 5 "Numéro de téléphone central pour les victimes d'infraction" ?	10		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 6 "Prise en charge de la victime" ?	11		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 7 "Protection des enfants exposés à la violence domestique" ?	12	Concernant le droit de visite, le concept mentionne qu'il doit être systématiquement questionné lorsqu'un parent est auteur de violences. Pour AvenirSocial, il ne s'agit pas seulement de questionner, mais de protéger l'enfant : le droit de visite d'un parent maltraitant condamné ne saurait primer sur l'intérêt supérieur et la sécurité de l'enfant. Par ailleurs, le point 7.6 devrait être complété : en plus des visites médiatisées, un accompagnement psychologique est indispensable pour les enfants concernés.	
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 8 "Suivi des auteur-e-s de violence domestique" ?	13		
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 9 "Formation continue" ?	14	La formation de base des futur-e-s professionnel-le-s en santé, droit, police, travail social et éducation doit bien sûr inclure un enseignement approfondi sur les violences domestiques et sexistes. Mais cela ne suffit pas. AvenirSocial estime qu'une sensibilisation précoce et généralisée est indispensable. Tous les élèves devraient bénéficier, dès le cycle d'orientation obligatoire et dans toutes les filières de formation, d'au moins une journée dédiée à la prévention des violences domestiques, à l'égalité de genre et au respect mutuel. L'éducation est un levier central pour prévenir durablement les violences.	
Avez-vous des remarques sur le champ d'action 10 "Cadre légal en matière de violence domestique" ?	15	Un avant-projet de modification de la loi sur la justice a été récemment soumis par le Conseil d'Etat. C'est l'occasion d'aller plus loin : les violences domestiques devraient être traitées par une juridiction spécialisée, dotée de compétences et de formations spécifiques. Si nécessaire, la création d'une cour dédiée doit être envisagée.	
Avez-vous des remarques sur le tableau synoptique des mesures ?	16		
Avez-vous des remarques sur le tableau financier des mesures 2025-2028 ?	17	Des moyens financiers, humains et techniques supplémentaires sont indispensables pour assurer une gestion efficace des menaces. Le concept doit impérativement être complété en ce sens. Par ailleurs, la dotation du SEJ doit être augmentée de toute urgence : non seulement pour respecter la volonté exprimée par le Grand Conseil, mais aussi pour permettre à ce service de remplir pleinement son rôle dans le cadre du présent concept.	
6) Comment jugez-vous le projet de concept dans son ensemble?	Concept complet		
7) Autres commentaires :	Concept complet	Sur cette thématique, le canton de Fribourg a la responsabilité de mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de mettre fin aux violences domestiques. Cet engagement doit primer sur toute autre considération budgétaire : la réflexion sur les moyens financiers ne saurait être subordonnée au plan d'assainissement des finances de l'Etat. La protection des victimes et la prévention des violences valent plus que des équilibres comptables.	